

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL (CCC)

Commune Déléguée de Lignières la Carelle

Compte rendu de la réunion du Jeudi 30 Juin 2022 à 20 h 00

Présents : LAMBERT Jean-Luc, FONTAINE Éric, LAMBERT Nadine, LEMERCIER Mireille, MORLIER Sylvie, POIRIER Jacques.

Absents excusés : BEUNECHE Adeline, PATOUT Prescillia, BRESTEAUX Jean-Christophe, HUBERT Damien, LE BRECQ Olivier, Nelly ROUSSEL.

Absents : MABILLE Bruno, MARMION Luc.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAMBERT

1°) Suivi du projet d'aménagements de sécurité du Centre-Bourg

Le projet finalisé a été arrêté à la somme de 365.338 € HT, soit 438.406 € TTC.

La somme de 408.406 € a été retenue au Budget Primitif 2022 de Villeneuve en Perseigne, soit 30.000 € de moins par rapport à notre projet finalisé, ce qui nous obligera à rogner sur certains aménagements.

Compte tenu de la conjoncture actuelle défavorable (*forte hausse du coût des matériaux*), la consultation des entreprises dans le cadre des marchés publics sera lancée probablement vers la mi-novembre 2022, en espérant une période plus propice.

Par ailleurs, nous avons été interpellés par plusieurs familles ligniéroises qui soulignent le manque de communication sur la nature des travaux. Une pétition signée par une soixantaine de Ligniérois est parvenue en mairie pour solliciter une réunion publique.

Il n'est pas jugé opportun d'organiser ce type de réunion. Un flyer sera distribué fin août dans les boîtes à lettres de chaque Ligniérois pour les inviter à venir consulter les plans en mairie (*aux heures d'ouverture*) ou prendre rendez-vous avec les élus qui se feront un plaisir de donner toutes explications utiles sur le projet aux personnes qui le souhaitent.

2°) Réfection toiture de l'église (Versant Nord)

Un protocole d'accord a été signé avec l'entreprise TERREAL stipulant qu'elle prendra en charge la fourniture des tuiles et leur pose par l'entreprise GOGUET-CHAPUIS de Lignières la Carelle. Il restera à charge de la commune les frais liés à la remise aux normes du contre-lattage et le remplacement de la gouttière pour un coût de 4.813,42 € HT (devis de l'entreprise GOGUET-CHAPUIS).

3°) Informations sur l'intégration de Villeneuve en Perseigne au PLUI de la CUA (Plan d'urbanisme Intercommunal)

La révision du PLUI pour l'intégration de Villeneuve en Perseigne est en cours de finalisation. Il est fait état du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe les grands objectifs pour un développement équilibré de nos territoires.

Des objectifs de renouvellement urbain sont également fixés par couronne ainsi que des densités, sachant que le PADD prévoit un objectif de réduction de la consommation foncière globale d'au moins 55 %. Pour Villeneuve en Perseigne, située en 2^{ème} couronne, cela se traduit par la possibilité de construire avec une densification de 15 logements par hectare.

La révision de ce PLUI devrait pouvoir être soumise à délibération avant la fin de cette année.

4°) Vacances des 2 logements locatifs du presbytère

Le logement du Rez-de-chaussée est libre depuis janvier 2022 et celui situé à l'étage sera libéré fin août prochain (préavis déposé).

De gros travaux sont à envisager, notamment au niveau de l'assainissement (Problème d'humidité). Avant d'engager ces travaux, et la remise en location, la question se pose de savoir si la mairie doit conserver ce bâtiment ou le proposer à la vente. En ce cas, la garderie pourrait être transférée dans le bâtiment de l'ancienne mairie et le matériel des associations dans l'atelier.

Après débat, la proposition de vente sera présentée au conseil municipal de Villeneuve en Perseigne qui pourra décider de faire estimer ce bien communal par les services des domaines ou par un notaire.

5°) Mise à disposition d'une boîte à livres

Le principe d'une boîte à livres : Chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement.

La boîte à livres offre un cadre souple qui repose sur l'échange et le partage.

Elle permet de venir compléter l'offre de lecture sur le territoire de Villeneuve en Perseigne.

Elle reste accessible 24 h/24 et 7 jours/7.

Un accord de principe est donné pour l'installation de cette boîte à livres qui pourra être installée sous le préau (*place de l'église*).

Reste à trouver le support (armoires, vitrines, étagères, ...); chacun est invité à y réfléchir pour une installation si possible pour la rentrée.

6°) Point sur les plantations et embellissement

Une matinée bénévole a été proposée le samedi 21 mai en matinée pour assurer les plantations des fleurs reçues par la CUA. 4 personnes ont répondu présents.

Mme LEMERCIER y est hostile et estime que nous n'avons pas à faire le travail des employés communaux.

Les conseillers présents sont unanimes pour constater que l'entretien sur la commune n'est pas du tout satisfaisant et demande à ce que l'organisation du personnel en charge de l'entretien soit revue avec une meilleure planification dans chaque commune.

M. LAMBERT précise qu'effectivement l'entretien courant est difficile par manque de personnel (congé, maladie longue durée, stages, autres missions, ...). Le traitement des allées piétonnes, des parkings, du cimetière par désherbants est désormais interdit. Des devis ont été demandés à l'entreprise ATL pour sous-traiter les tontes des grands espaces. Aucune suite n'y a été donnée considérant le coût élevé des prestations proposées.

Lors de la dernière réunion de travail de Villeneuve en Perseigne, il a été acté l'embauche de 2 salariés à temps complet pour l'entretien de nos communes, pour suppléer les absences pendant les congés d'été.

7°) Entretien et signalisation des chemins pédestres de la commune

Nos 8 kms de chemins pédestres sont de plus en plus empruntés. Des passages supplémentaires de broyage sont prévus pour proposer des chemins bien entretenus aux randonneurs.

A la rentrée, il est proposé d'engager la réflexion pour mettre en place une signalisation adaptée.

8°) Questions et Informations Diverses

- L'opération « un arbre = 1 naissance » s'est déroulée le 8 mai dernier. 5 familles avec leurs bambins (*nés en 2021*) sont venues constater la plantation d'un chêne dédié à chaque enfant. Ces plantations ont été réalisées à la sortie du chemin pédestre de Bourgneuf (à proximité du cimetière).
- Il est fait état de la plainte d'une Lignéroise concernant la dangerosité de rochers en bordure de voirie (rue d'Ornant). Ces pierres qui effectivement présentent un réel danger seront donc enlevées.

- Le gymnase de Villeneuve en Perseigne est terminé et mis à disposition des associations et des écoles depuis début Mai 2022. L'inauguration s'est déroulée le samedi 21 mai en présence d'élus et d'un public nombreux.
- Un nouveau service va être proposé à la Maison France Service de Villeneuve à compter de septembre 2022 : la délivrance de Carte nationale d'identité et passeports. Ce service sera ouvert 2 jours par semaine.
- Grands projets en cours à Villeneuve en Perseigne :
 - Achat de l'ancienne boucherie (Traiteur Masseron) pour un coût de 70.000 € pour ensuite la restaurer afin d'accueillir un nouveau boulanger.
 - Création d'une **Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)**
- La sonnerie de la cloche de notre église est de nouveau en service après une petite réparation par l'entreprise BODET le 3 mai dernier.

Fin de la réunion à 22 h 30



Jean-Luc LAMBERT
Maire Délégué
de Lignières la Carelle